**Entretiens avec les décisionnaires clés**

Version du 12 mai 2023

**Officier·ère·s militaire·s responsable·s de la prise de décision concernant les déploiements d'opérations de paix et de la génération de forces**

REMARQUE : Il n'est pas nécessaire de poser toutes ces questions à l'ensemble du personnel. L'enquêteur·rice doit évaluer l'expertise de la personne interrogée et poser les questions qui correspondent à cette expertise.

***Questions pour la mise en route de l’entretien***

* Parlez-moi un peu de votre rôle, s'il vous plaît.
* Depuis combien de temps endossez-vous ce rôle ?
* De quelle manière votre rôle influence-t-il la prise de décisions concernant les opérations de paix ?

***Questions***

* Dans quelle mesure l'ONU participe-t-elle à la prise de décisions concernant les déploiements militaires dans le cadre d'opérations de paix pour le pays ? De quelle manière ?
* Veuillez nous indiquer comment sont prises les décisions concernant l'affectation aux opérations de paix. Comment sont prises les décisions concernant les opérations de paix auxquelles est envoyé le personnel militaire ?
	+ Comment le pays décide-t-il s’il faut envoyer des troupes/contingents et/ou des observateur·rice·s militaires/officier·ère·s d'état-major ?
	+ Comment le pays choisit-il les opérations auxquelles envoyer des troupes/contingents ?
	+ Comment le pays décide-t-il du nombre de troupes/contingents à affecter à chaque opération de paix ?
	+ Comment le pays choisit-il les opérations auxquelles envoyer des observateur·rice·s militaires/officier·ère·s d'état-major ?
	+ Comment le pays décide-t-il du nombre d’observateur·rice·s/officier·ère·s d'état-major à affecter à chaque opération de paix ?
	+ Comment le pays choisit-il le nombre total de militaires à déployer ?
* Si votre pays dispose d'un système de rotation pour les déploiements, veuillez décrire le processus. Si votre pays ne dispose pas d’un système de rotation pour les déploiements, comment les militaires sont-iels choisi·e·s pour le déploiement ?
* Existe-t-il une stratégie pour intégrer des femmes militaires dans les opérations de paix ? Quelles sont les stratégies concernant les différentes missions ?
* Quels facteurs pourraient influencer les décisions d'inclure davantage de femmes dans les opérations de paix ?
	+ Existe-t-il une stratégie au sein des forces armées pour intégrer des femmes militaires dans les opérations de paix ? Quelles sont les stratégies concernant les différentes opérations de paix ?
	+ Votre bureau prend-il en compte les objectifs de l'ONU en matière de participation des femmes aux opérations de paix lorsqu'il prend des décisions concernant le personnel ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
	+ Pensez-vous que les femmes devraient être déployées dans tous les types d'opérations de paix (par exemple : au Mali et à Chypre) ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
* Quels sont, selon vous, les trois principaux obstacles à la participation des femmes aux opérations de paix ? Et pour les hommes ?
* Le déploiement dans les opérations de paix des Nations unies est-il un domaine prioritaire du plan stratégique à long terme des forces armées ?
	+ Qu'en est-il du déploiement dans les opérations de paix régionales ?

**Officier·ère·s de police/gendarmerie responsable·s de la prise de décision concernant les déploiements d'opérations de paix et la constitution de forces**

REMARQUE : Il n'est pas nécessaire de poser toutes ces questions à l'ensemble du personnel. L'enquêteur·rice doit évaluer l'expertise de la personne interrogée et poser les questions qui correspondent à cette expertise.

***Questions pour la mise en route de l’entretien***

* Parlez-moi un peu de votre rôle, s'il vous plaît.
* Depuis combien de temps endossez-vous ce rôle ?
* De quelle manière votre rôle influence-t-il la prise de décisions concernant les opérations de paix ?

***Questions***

* Dans quelle mesure l'ONU participe-t-elle à la prise de décisions concernant les déploiements de la police dans le cadre d'opérations de paix pour le pays ? De quelle manière ?
* Veuillez nous indiquer comment sont prises les décisions concernant l'affectation aux opérations de paix. Comment sont prises les décisions concernant les opérations de paix auxquelles envoyer du personnel de police ?
	+ Comment le pays décide-t-il s’il faut envoyer des agent·e·s de police l'ONU et/ou des unités de police constituée (UPC) ?
	+ Comment le pays définit-il les opérations auxquelles envoyer des agent·e·s de police l'ONU ?
	+ Comment le pays décide-t-il du nombre d’agent·e·s de police l'ONU à envoyer pour chaque opération ?
	+ Comment le pays choisit-il les opérations auxquelles envoyer des UPC ?
	+ Comment le pays décide-t-il du nombre d’UPC à envoyer pour chaque opération ?
	+ Comment le pays choisit-il le nombre total de militaires à déployer ?
* Si votre pays dispose d'un système de rotation pour les déploiements, veuillez décrire le processus. Si votre pays ne dispose pas d'un système de rotation pour les déploiements, comment les officier·ère·s de police/gendarmes sont-iels choisi·e·s pour le déploiement ?
* Quels facteurs pourraient influencer les décisions d'inclure davantage de femmes dans les opérations de paix ?
	+ Existe-t-il une stratégie au sein de la police/gendarmerie pour intégrer des officières de police/gendarmes dans les opérations de paix ? Quelles sont les stratégies concernant les différentes opérations de paix ?
	+ Votre bureau prend-il en compte les objectifs de l'ONU en matière de participation des femmes aux opérations de paix lorsqu'il prend des décisions concernant le personnel ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
	+ Pensez-vous que les femmes devraient être déployées dans tous les types d'opérations de paix (par exemple : au Mali et à Chypre) ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
* Quels sont, selon vous, les trois principaux obstacles à la participation des femmes aux opérations de paix ? Et pour les hommes ?
* Le déploiement des opérations de paix des Nations Unies est-il un domaine prioritaire du plan stratégique à long terme de la police/gendarmerie ?
	+ Qu'en est-il du déploiement dans les opérations de paix régionales ?

**Dirigeant·e·s civil·e·s responsable·s des décisions relatives aux opérations de paix** (haut·e·s fonctionnaires chargé·e·s du maintien de la paix au sein des ministères de la défense, de l'intérieur/des affaires intérieures et des affaires étrangères, etc.)

REMARQUE : Il n'est pas nécessaire de poser toutes ces questions à l'ensemble du personnel. L'enquêteur·rice doit évaluer l'expertise de la personne interrogée et poser les questions qui correspondent à cette expertise.

***Questions pour la mise en route de l’entretien***

* Parlez-moi un peu de votre rôle, s'il vous plaît.
* Depuis combien de temps endossez-vous ce rôle ?
* De quelle manière votre rôle influence-t-il la prise de décisions concernant les opérations de paix ?

***Questions***

* Dans quelle mesure l'ONU participe-t-elle à la prise de décisions concernant les déploiements dans le cadre d'opérations de paix pour le pays ? De quelle manière ?
	+ Est-ce qu’il arrive que l'ONU fasse pression pour que vous augmentiez vos contributions ? À quoi ressemble cette pression ? Qu'en est-il de certaines opérations de paix par rapport à d'autres ? À quelle fréquence le pays cède-t-il à ces pressions et pourquoi ?
	+ Les pays voisins, les partenaires régionaux ou l'ONU exercent-ils parfois des pressions pour que vous envoyiez davantage de contributions ? Qu'en est-il des contributions de personnel féminin ? À quoi ressemble cette pression ? Qui fait pression sur le pays ? À quelle fréquence le pays cède-t-il à ces pressions et pourquoi ?
* Le pays donne-t-il la priorité aux contributions militaires ou policières ? Le cas échéant, pourquoi ?
* Comment le pays choisit-il les opérations de paix auxquelles envoyer des contributions policières ? Comment le pays choisit-il les opérations de paix auxquelles envoyer des contributions militaires ?
* Comment le nombre total de contributions est-il choisi pour chaque année ?
	+ Comment les chiffres sont-ils choisis pour chaque opération de paix ?
* Les décisions relatives à la constitution des forces sont-elles les mêmes pour les opérations de paix de l'ONU et les opérations de paix régionales ? Veuillez expliquer les similitudes et les différences.
* Quels facteurs pourraient influencer les décisions d'inclure davantage de femmes dans les opérations de paix ?
	+ Existe-t-il une stratégie nationale visant à intégrer les femmes dans les opérations de paix ? Quelles sont les stratégies concernant les différentes opérations ?
	+ Votre bureau prend-il en compte les objectifs de l'ONU en matière de participation des femmes aux opérations de paix lorsqu'il prend des décisions concernant le personnel ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
	+ Pensez-vous que les femmes devraient être déployées dans tous les types d'opérations de paix (par exemple : au Mali et à Chypre) ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
* Quels sont, selon vous, les trois principaux obstacles à la participation des femmes aux opérations de paix ?
	+ Et pour les hommes ?
* Quelle est l’influence des cadres nationaux relatifs au genre (par exemple : la résolution 1325) visant à accroître la participation significative des femmes dans les opérations de paix ?
* Quels sont les facteurs qui inciteraient le pays à diminuer ou à retirer complètement son personnel d'une opération de paix ?
* Le déploiement des opérations de paix des Nations Unies est-il une priorité pour la stratégie de sécurité nationale à long terme du pays ?
	+ Le cas échéant, quel rôle la contribution aux opérations de paix de l'ONU joue-t-elle dans la stratégie de sécurité nationale du pays ?

**Formateur·rice·s/dirigeant·e·s au Centre national de formation au maintien de la paix**

REMARQUE : Il n'est pas nécessaire de poser toutes ces questions à l'ensemble du personnel. L'enquêteur·rice doit évaluer l'expertise de la personne interrogée et poser les questions qui correspondent à cette expertise.

***Questions pour la mise en route de l’entretien***

* Parlez-moi un peu de votre rôle, s'il vous plaît.
* Depuis combien de temps endossez-vous ce rôle ?
* De quelle manière votre rôle influence-t-il la prise de décisions concernant les opérations de paix ?

***Questions***

* Quelles formations sont offertes au personnel qui souhaite être déployé dans le cadre d'une opération de paix ?
	+ Quelles formations, qui ne sont actuellement pas proposées, devraient être offertes ?
* À quoi ressemble la formation préalable au déploiement pour le pays ?
	+ Qui assure la formation préalable au déploiement ?
	+ Quel est le programme de formation ?
	+ Quelles améliorations pourraient être apportées à la formation préalable au déploiement ?
* Quelles sont les compétences requises pour un déploiement réussi ?
	+ Pour les troupes/contingents ?
	+ Pour les observateur·rice·s militaires/officier·ère·s d'état-major ?
	+ Pour les UPC (Unités de Police Constituée) ?
	+ Pour les agent·e·s de la police des Nations unies (UNPOL) ?
	+ Y a-t-il des compétences requises pour lesquelles aucune formation n'est dispensée ?
* Quel type d'équipement est nécessaire pour un déploiement réussi ?
	+ Pour les troupes/contingents ?
	+ Pour les observateur·rice·s militaires/officier·ère·s d'état-major ?
	+ Pour les UPC (Unités de Police Constituée) ?
	+ Pour les agent·e·s de la police des Nations unies (UNPOL) ?
* Selon vous, quel est le principal avantage de participer à une opération de paix ?
* Pensez-vous que le personnel qui se déploie vit une expérience positive ou négative lorsqu’il est déployé dans une opération de paix ?
	+ Les expériences dans les opérations de paix diffèrent-elles selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme ? De quelle manière ?
* Quels sont, selon vous, les trois principaux obstacles à la participation des femmes aux opérations de paix ?
	+ Et pour les hommes ?